

03. MINISTERE CHARGE DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES.

ATTRIBUTIONS PROPRES AU MINISTRE.

- Administration du personnel;
- Distribution des Affaires;
- Coordination et contrôle des activités des services;
- Relations avec le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, le Conseil National de Développement, la Cour Constitutionnelle et le Conseil Supérieur de la Magistrature;
- Relations avec la Présidence de la République;
- Affaires ne rentrant dans les attributions d'aucun autre service.

DIRECTION: CABINET

- Indicateur Général;
- Réception, ouverture et expédition de la correspondance;
- Dactylographie de la Correspondance;
- Classement et Archives;
- Gestion des dossiers administratifs du personnel;
- Calendrier des congés du personnel;
- Etudes des mesures visant l'amélioration du rendement du personnel;
- Audition et examen des requêtes du personnel;
- Suivi de la régularité des agents au service et à l'Umuganda.

BUREAU: GESTION DES CREDITS

- Elaboration des prévisions budgétaires;
- Exécution du budget;
- Gestion et répartition du matériel et des locaux administratifs;
- Gestion du charroi;
- Recrutement, administration et licenciement des chauffeurs.

BUREAU: RELATIONS PUBLIQUES

- Demandes d'audience;
- Accueil, information et orientation des visiteurs;
- Application du Protocole;
- Central téléphonique.

SERVICE JURIDIQUE

- Coordination et contrôle des activités du service;
- Avis sur le fonctionnement des institutions nationales;
- Avis juridiques sur demande;
- Examen des projets de lois ou d'arrêtés;
- Suivi de l'harmonisation des textes législatifs.

SECTION: DOCUMENTATION

- Tenue du répertoire des notes juridiques;

- Classement et conservation des archives du service juridique;
- Tenue d'un répertoire des dispositions légales et des principales dispositions réglementaires, des actes internationaux, des règlements et communications de la Banque Nationale du Rwanda et des publications statutaires des Sociétés et associations;
- Constitution et gestion d'une bibliothèque juridique;
- Tenue à jour du fichier.

SERVICE: AFFAIRES POLITIQUES ET JUDICIAIRES

- Coordination et contrôle des activités du service;
- Relations avec les services des commissions du Comité Central et les organes préfectoraux et communaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement;
- Relations avec le Ministère de la Justice en rapport avec l'organisation et le fonctionnement des Cours et Tribunaux et du Conseil Supérieur de la Magistrature.

SECTION: AFFAIRES POLITIQUES

- Exploitation des rapports émanant des différents organes du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement;
- Suivi de l'exécution des recommandations et des résolutions des organes centraux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

SECTION: AFFAIRES JUDICIAIRES

- Exploitation des rapports d'inspection des Cours et Tribunaux, du Parquet et des services pénitentiaires;
- Recueil de jurisprudence;
- Exploitation des rapports des travaux du Conseil Supérieur de la Magistrature;
- Avis sur le fonctionnement du pouvoir judiciaire.

SERVICE: AFFAIRES LEGISLATIVES

- Coordination et contrôle des activités du service;
- Appui aux départements ministériels dans l'élaboration des textes légaux et réglementaires;
- Relations avec le service du Secrétariat du Gouvernement de la Présidence de la République;
- Suivi du processus d'élaboration des lois jusqu'à leur promulgation.

SECTION: RELATIONS AVEC LE CONSEIL NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

- Relations avec le Service Juridique et le Service des Séances et Commissions du Conseil National de Développement;
- Suivi de l'examen en commissions et en séances plénières des projets et des propositions de loi;
- Rapports sur le déroulement des travaux du Conseil National de Développement.

Vu pour être annexé à l'arrêté présidentiel n°...../06 du.....1984

Kigali, le.....1984

Le Président de la République,
HABYARIMANA Juvénal,
Général-Major.

Le Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation
Professionnelle,
HABIYAKARE François.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,
HATEGEKIMANA Jean Damascène.

Le Ministre chargé des Relations
Institutionnelles,
KAREMERA Edouard.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

